

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 juillet 2020

Le quinze juillet deux mille vingt, à vingt heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal, légalement convoqués, se sont réunis en séance ordinaire, au lieu habituel des réunions, sous la présidence de Serge GUÉRIN, Maire.

Etaient présents : MM. GUÉRIN Serge, DA COSTA Jean-Louis, BURDO Benvenuto, Mmes GAULIER Joëlle, CHANSON Marie-José, MM BOUDET Yves, BOUSSENARD Jean, LACOSTE Guillaume, NADAL Michel, TEIXEIRA Thibault, TOCAVEN Philippe, Mmes BRU Dominique, FAILLE Louise, LUCAS Aurélie, POMMIER Yolande, STEPHAN Renée.

Absent Excusé : Mme PASTOR Hélène pouvoir à Mme POMMIER, M. CANDELIER Lionel pouvoir à Mme CHANSON, M. SANCHEZ Franck pouvoir à M. BOUDET.

Absent :

Secrétaire de séance : Mme CHANSON.

Monsieur le Maire déclare la séance ouverte en annonçant la démission de Monsieur MAERTENS Hubert reçue en Mairie le 4 juillet 2020. Celle-ci ayant été suivie du refus de prendre le poste de Mme POUSSET-ANDRÉ Marie Madeleine le 6 juillet 2020, Monsieur LACOSTE Guillaume est nommé conseiller municipal.

[Délibération n° 20200030](#)

I - : approbation compte rendu de la séance du 3 juillet 2020 :

Monsieur le Maire demande si tout le monde a bien reçu le compte rendu et s'il y a des remarques. L'ensemble des membres approuve le compte rendu de la séance du 3.07.2020.

II - : délégations consenties par le Conseil Municipal au Maire :

Monsieur le Maire soumet au vote les délégations consenties au Maire par le Conseil Municipal.

Vote : « pour » : 16 – « contre » : 0 – « abstention » : 3 (MME FAILLE, M. BOUDET, M. SANCHEZ).

[Délibération n° 20200031](#)

III - : délégations du Maire aux Adjoints et aux Conseillers délégués :

Monsieur le Maire soumet à l'assemblée les propositions de délégations du Maire aux Adjoints et Conseillers délégués.

[Délibération n° 20200032](#)

V - : délégations de signature :

Monsieur le Maire signale les délégations de signature données à Madame Joëlle GAULIER et Monsieur Jean Louis DA COSTA.

VI - : indemnités des élus :

Monsieur le Maire soumet au vote les indemnités des élus.

L'ensemble des propositions est adopté à l'unanimité.

[Délibération n° 20200033](#)

VII - : délégations auprès des organismes extérieurs :

Monsieur le Maire soumet au vote les délégations auprès des organismes extérieurs. M. BOUDET signale qu'il faut voter pour chaque organisme et non dans la globalité. Monsieur le Maire accepte et propose le vote organisme par organisme.

Toutes les délégations auprès des organismes extérieurs sont adoptées à l'unanimité, à l'exception de celle auprès de la FDEL : vote « pour » : 17, vote « contre » : 2 (M. SANCHEZ, M. BOUDET), abstention : 0.

[Délibération n° 20200034\(organismes extérieurs\)](#)

[Délibération n° 20200035 \(Aquareso\)](#)

[Délibération n° 20200036 \(Fdel\)](#)

[Délibération n° 20200037 \(Syded\)](#)

[Délibération n° 20200038 \(SIPA\)](#)

VIII - : commissions communales :

Monsieur le Maire signale qu'il a proposé la responsabilité des commissions à plusieurs membres.

Monsieur NADAL accepte la responsabilité de la commission « finances ».

Madame LUCAS accepte la responsabilité de la commission « sports ».

Monsieur le Maire propose aux élus de candidater auprès du secrétariat de Mairie aux commissions qui les intéressent.

IX - : création d'un emploi non permanent pour un accroissement saisonnier d'activité :

En raison des congés d'été, Monsieur le Maire propose la création d'un emploi non permanent d'adjoint administratif pour un accroissement saisonnier d'activité à temps incomplet à raison de 26 heures/semaine, au secrétariat.

Monsieur le Maire soumet cette proposition au vote : 17 voix « pour », 2 « abstentions ».

[Délibération n° 20200039](#)

X - : débat d'orientation budgétaire :

Monsieur le Maire rappelle qu'avec son équipe ils ont une idée des projets qu'ils souhaitent mener lors de cette nouvelle mandature. Il souhaite donc engager un débat budgétaire et convoquer rapidement la commission des finances.

Par ailleurs, il évoque la possibilité de subventionner des groupes de musique sous la responsabilité des restaurateurs pour animer la saison estivale.

Enfin, les dates de la première commission des finances et du prochain Conseil Municipal sont fixées.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures 30 minutes.